

Module Distillation

🎓 Formation qualifiante en présentiel

du 12 au 16 février 2024



OBJECTIFS

Explorer les différentes possibilités de transformation de plantes et la mise en œuvre des opérations de distillation dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

- Concevoir un atelier de distillation au regard de ses besoins.
- Mettre en œuvre la distillation en conformité avec la législation, dans le respect de l'environnement et de la qualité des produits

📄 RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21012

📍 LIEU : Locaux du CFPPA, visite de producteur, distillerie

🕒 DURÉE & RYTHME :
35 heures
Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00

📅 PROCHAINE SESSION :
• Du 12 au 16 février 2024

👤 PUBLICS CONCERNÉS :

- Salariés-ées
- Exploitants-tes agricoles
- Autres publics

✅ PREREQUIS : aucun

CONTENU DE LA FORMATION

Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation (7H)

Choix des techniques de distillation (7H)

Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie (7H)

Conduite technique et pratique de la distillerie, visite d'unités de distillation (14H)

Intervenant :

- P. Schoeffert, technicien distillation
- Distillateurs

100 % de satisfaction (2023)

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Arnault CHEVALIER, référent pédagogique
04 75 26 90 45 | arnault.chevalier@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet :
www.cfppa-nyons.fr

Attendre la confirmation d'inscription avant
d'effectuer des démarches de financement.

COÛT ET FINANCEMENT

- VIVEA (soumis à acceptation) : 630.00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, si vous êtes en parcours d'installation nous adresser les documents indiqués dans rubrique "Justificatifs à fournir" <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/contributeur-installation-en-agriculture-createurs-dentreprise-formation-non-financée-par-VIVEA-pour-les-personnes-en-parcours-d'installation>
- Personnel : 437.50€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, Pôle Emploi...) : 437.50€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- Non éligible au CPF

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Lors de visites d'exploitations ou d'ateliers, argumentation les pratiques observées.

Attestation de suivi de formation

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Unité de distillation de 400 litres
- Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Travaux de mise pratique
- Travaux en sous-groupe

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.

Prévoir une tenue adaptée aux travaux en extérieur.

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :

DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.CFPPA-NYONS.FR

